

**AFFAIRE N° 13. - Construction d'un groupe scolaire de 10 classes à Montgalliard - Transfert de 3 cl. de type "Economique" de Sainte-Cécile à Montgalliard**

Le Maire demande à M. Jules REYDELLET de bien vouloir donner lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors de l'établissement du programme pédagogique de Février 1966, il avait été prévu la construction sur le terrain de l'école actuelle de Montgalliard de 5 classes de type " Traditionnel " pour lesquelles les études avaient été confiées au Cabinet HEBBARD.

Toutefois, M. l'Inspecteur Primaire ROUBAUD a écrit au Vice-Rectorat pour demander s'il ne serait pas possible de transférer de Sainte-Cécile à Montgalliard les 3 classes " économique " prévues sur le terrain de l'école des garçons de Sainte-Cécile, ce terrain étant impropre à cette construction, d'après M. FRIZEL à qui les études avaient été demandées.

Les propositions verbales du Vice-Rectorat sont les suivantes :

- Construction d'un GROUPE SCOLAIRE de 10 classes ( 5 cl. garçons - 5 cl. filles ) ainsi constitué :

( - 5 cl. inscrites au programme pédagogique de 1966 ( financées en " tra-  
( ditionnel " à 2.500.000 Frs Cfa par cl. ( si à étage ) ou à  
( 3.000.000 de Frs par classe ( si R.D.C. )  
(

- ( - 2 cl. qui seraient inscrites sur la prochaine liste d'urgence ( financées également en " traditionnel " )
- (
- ( - 3 cl. transférées ( financées en " économique " à 900.000 Frs par classe ).
- (

Le Cabinet HEBERARD qui avait été chargé à l'origine de la réalisation des 5 cl. prévues primitivement, a été invité, par lettre en date du 26 Juin dernier, à établir un projet qui, dans la mesure du possible, ne dépasserait pas le montant des subventions qui nous seront attribuées par l'Education Nationale, ou, à la rigueur, prévoyant un dépassement peu important pour le budget communal, de façon que nous n'ayons pas une fois de plus à solliciter d'emprunt.

M. FRIZEL, en ce qui le concerne, à la suite d'une intervention du Vice-Rectorat, aurait accepté de se démettre purement et simplement dans cette affaire et d'abandonner les études qu'il avait déjà effectuées pour les trois classes à réaliser à Sainte-Croix de; Nous lui avons cependant promis, par lettre en date du 26 Juin 1987, de lui confier, à titre de compensation, la réalisation du prochain groupe scolaire qui sera à édifier dans la Commune.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir me donner votre avis en ce qui concerne la construction de ce groupe scolaire de 10 classes à MONTGAILLARD et, en cas d'accord de votre part, de confirmer la mission du Cabinet HEBERARD comme Architecte pour cette réalisation, puisque lui aussi avait déjà établi des études et esquisses pour les 5 classes " traditionnel " prévues au programme pédagogique de Février 1988.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, vous avez entendu la lecture du rapport, quelqu'un demande-t-il la parole?

M. FERRERE. - Il serait préférable de construire à étage, cela économiserait de la place.

LE MAIRE. - La construction à étage économise le terrain, mais elle est plus onéreuse.

M. BIJOUX. - J'estime la subvention suffisante.

M. PARIS. - Monsieur le Maire, pour la dernière fois je pose la question à savoir à quel moment démarrera la construction de l'école de Domenjod.

M. REYDELLET. - Nous avons relancé, M. ROYER qui est l'Architecte.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.